



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 septembre 2010
D - 20100501

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/09/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 27 septembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (présent jusqu'à 18h40), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK (présente jusqu'à 17h25), Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (présente jusqu'à 18h), Mlle Laetitia JARTY (présente à partir de 18h40), M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Pierre LOTHAIRE, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Pierre HURMIC,

***Convention entre la Ville de Bordeaux et l'A'URBA.
Programme de travail 2010. Modification formelle.
Validation. Autorisation.***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 25 septembre 2009, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer une convention cadre avec l'agence d'urbanisme qui fixe les domaines d'activités où l'agence d'urbanisme est sollicitée par la Ville et les modalités de compensation par une subvention annuelle.

Cette convention s'accompagne chaque année d'une convention particulière qui définit le montant de la subvention annuelle ainsi que le programme de travail entre la Ville et l'agence d'urbanisme.

En date du 29 mars 2010, vous aviez délibéré sur l'attribution de la subvention annuelle de l'exercice 2010 pour un montant de 100 000 € accompagnée d'une convention qui définissait le programme de travail entre la Ville et l'A'Urba.

Afin de se mettre en accord avec le formalisme des conventions relevant des agences d'urbanisme imposées par l'article L.121-3 du code de l'urbanisme et procéder ainsi au paiement de la subvention, il est nécessaire de reprendre le modèle de convention particulière proposé par l'A'Urba, dont le montant et les objectifs restent inchangés pour cette année.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- valider la nouvelle convention particulière et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 septembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire**



agence d'urbanisme

Bordeaux métropole Aquitaine

Convention particulière a-urba / commune de Bordeaux

Année 2010

entre

La commune de Bordeaux représentée par son maire dûment autorisé par délibération du conseil municipal du

d'une part,

et

L'agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (a-urba), représentée par son président dûment autorisé par délibération du conseil d'administration en date du 10 juillet 2008

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

Il est rappelé que la commune de Bordeaux est membre de l'A-URBA avec laquelle elle a signé une convention-cadre passée en conseil municipal en date du 25 septembre 2000 et reçue en Préfecture le 5 octobre 2000.

Qu'elle peut ainsi en subventionner chaque année le programme d'activités selon l'intérêt pour la commune de ce programme en vue de la définition de ses politiques en matière notamment d'urbanisme, de développement économique, d'habitat, de protection et de mise en valeur des espaces naturels ou bâtis et dans l'élaboration de son projet urbain.

Que les aspects suivants du programme partenarial intéressent plus particulièrement la commune de Bordeaux :

- contribution au diagnostic stratégique du PNRQAD,
- représentation des projets et expressions cartographiques,
- assistance qualité urbaine,
- analyse de la croissance démographique.

Le Conseil municipal en a délibéré le _____ et a considéré comme justifiée cette demande de subvention et a autorisé le maire à signer ladite convention.

Article 1.

Conformément aux articles 3 et 8 de la convention cadre signée entre l'a-urba et la commune de Bordeaux, par la présente convention 2010 il est convenu ce qui suit :

- le montant de la subvention pour l'année 2010 allouée par la commune de Bordeaux à l'a-urba en fonction de l'intérêt que trouvera la commune de Bordeaux au programme commun d'activité de l'a-urba, en particulier au titre des missions de programmation, urbaine, recomposition paysagère, insertion des équipements.
- les modalités de versement de cette subvention.

Article 2.

Pour l'année 2010, la subvention de la commune de Bordeaux allouée à l'a-urba par délibération du conseil municipal du.....2010 est fixée à un montant de 100.000 euros.

Article 3.

Cette subvention sera versée en trois tranches au compte de l'a-urba :

Crédit Coopératif

Code banque : 42559

Code guichet : 00041

Compte numéro : 41020000371

Clé RIB : 38

- 50 % à la signature de la présente convention
- 25 % au 15 octobre 2010
- 25 % au 15 décembre 2010

Fait en triple exemplaires, à Bordeaux, le

Le Président de l'a-urba Vincent Feltesse	Le maire
Le maire certifie que la convention est exécutoire après réception en préfecture le	